



École primaire Tramelan

Mémento

**Année scolaire
2025 – 2026**



WWW.EPTRAMELAN.CH

TABLE DES MATIERES

1	MOT DU DIRECTEUR	3
2	LISTE DU CORPS ENSEIGNANT	4
3	COMMISSION INSTRUCTION PUBLIQUE	5
4	CONSEIL DES PARENTS	6
5	DEVOIRS ACCOMPAGNES	6
6	ECOLE A JOURNEE CONTINUE + PRISE EN CHARGES / VACANCES	7
7	PATROUILLEUSES/PATROUILLEURS SCOLAIRES	7
8	BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE	8
9	PROGRAMME DES VACANCES ET CONGES SCOLAIRES 2025 - 2026	8
10	ACTIVITES SCOLAIRES ANNUELLES	8
11	COLLECTES	9
12	GESTION DES ABSENCES, DISPENSES AUTORISEES ET CONGES EXTRAORDINAIRES	9
13	INFORMATIONS CONCERNANT LES DISPENSES AUX ENSEIGNEMENTS	10
14	MODIFICATIONS ET DEMENAGEMENT	10
15	ALLER ET RENTRER DE L'ECOLE	11
16	DEVOIRS ET MATERIEL OUBLIES	11
17	REGLES DE VIE	12
18	NUMEROS DE TELEPHONE ET ADRESSES UTILES	14
19	NOTES PERSONNELLES	15

1 Mot du directeur

Chers parents,

Chaque rentrée est un nouveau départ, une page blanche à écrire ensemble. Cette année, c'est une page teintée de vert que nous ouvrons, portée par un projet qui nous tient à cœur : la transformation de la cour de la Printanière en une CourtVerte.

Ce projet n'est pas seulement une amélioration de notre cadre de vie. Il incarne une vision : celle d'une école où l'on apprend autant avec la tête qu'avec le cœur, les mains et les sens. Une école qui respire, qui écoute la nature, qui prend soin de son environnement pour mieux prendre soin des élèves. .

"Notre CourtVerte n'est pas qu'un projet d'aménagement : c'est une promesse faite à nos élèves — celle de grandir dans un environnement qui respecte la vie, encourage la curiosité, et cultive l'avenir. "

Puissions-nous, tout au long de cette année, continuer à semer les graines du savoir, de l'entraide et de la responsabilité partagée. Que chacun y trouve sa place.

Belle année scolaire à toutes et à tous.

Roberto Bernasconi

Directeur de l'école primaire de Tramelan

2 Liste du corps enseignant

Aubry	Thierry	Ledermann	Melody
Bangerter	Anca	Leuba	Cécile
Baumgartner	Sarah	Lüdi	Audrey
Bonjour	Coralie	Marchand	Carole
Broglie	David	Minder Hofer	Coralie
Bron	Charlotte	Mota Carvalho	Cristina
Bürgi Cuenin	Sylviane	Noirjean	Jill
Chopard	Claude Lise	Nussbaumer	Joëlle
Chora	Sylvia	Paratte Voirol	Elise
Cuenin	Denis	Parret	Emanuelle
dos Santos	Stéphanie	Pittet	Fabrice
Dreier	Jennifer	Rennes	Sandrine
Dupertuis	Nicole	Romang	Simone
Erb	Charlotte	Rossé	Justine
Feutren	Caroline	Rossel	Marie
Feuz	Nina	Roth	Laetitia
Fior	Nicole	Schnegg	Béatrice
Frei Affolter	Sibylle	Schneider	Stéphanie
Gafner	Dounia	Spinelli	Ariane
Gagnebin	Marie-Noëlle	Stehlin	Marie-Laure
Gairaud	Gabrielle	Steiner	Alan
Geiser-Spring	Carine	Taochy	Valérie
Gerday	Antoine	Tondini	Anna
Gerber	Manuel	Trummer	Daniëla
Glauser	Noémie	Veuthey	Laetitia
Grosvernier	Coraline	Wäcker	Christophe
Guerne	Céline		
Houriet	Myriam		
Jeanbourquin	Sibylle		
Kongphila Auderset	Kanthida		
Lapaire	Charline		

3 Commission Instruction Publique (CIP)

Art. 35 de la LEO : Commissions scolaires

¹ Les commissions scolaires assurent la bonne gestion des écoles.

Art. 36 de la LEO : Directions d'école

¹ Les directions d'école assument la conduite pédagogique et la direction des tâches d'exploitation des écoles.

Actuellement, la commission est composée comme suit :

Le président :

M. Vincent Glauser
Rue du 26-Mars 24
2720 Tramelan
ecoles.cm@tramelan.ch

Le vice-président :

M. Pierre-Alain Basso
Rue des Plânes 12
2720 Tramelan
pa-basso@bluewin.ch

La secrétaire :

Mme Karine Rizzon
Rue du Midi 3
2720 Tramelan
karine.rizzon@tramelan.ch

Les membres

La représentante du conseil des parents de l'école primaire : Mme Yaëlle Dupuis

Le représentant du conseil des parents de l'école secondaire : M. Olivier Gairaud

Le représentant de la commune de Mont-Tramelan : M. Steven Gerber

Mme Nicole Favre (PS) / M. Cristian Hasler (PS) / M. François Rüfli (PLR) / Mme Myriam Tellenbach (PLR) / Mme Heidi Juillard (UDC)

Les directions d'école

Ecole primaire

Direction
Direction enseignement spécialisé
Vice-direction
Secrétariat

M. Roberto Bernasconi
Mme Sibylle Jeanbourquin
Mme Charlotte Erb et Mme Sandrine Rennes
Mme Barbara Houlmann

Ecole secondaire

Direction
Direction enseignement spécialisé
Vice-direction
Secrétariat

M. Felice Di Lascio
Mme Marie-Noëlle Gagnebin
Mme Marie-Noëlle Gagnebin
Mme Karine Rizzon

Les concierges

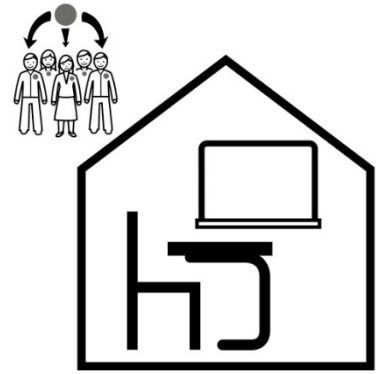
Collège de la Printanière
Collège des Dolaises
Collège de l'Ouest
Collège des Reussilles

M. Steeve Brossard
M. Ludovic Ducommun
M. Lény Rohrbach
Mme Janick Monin

4 Conseil des parents

Le Conseil des parents est constitué d'un·e représentant·e par classe des écoles primaire et secondaire de Tramelan. Il se réunit 2 fois par année scolaire, alternativement dans les locaux des écoles primaire et secondaire de Tramelan.

Son bureau est composé d'un·e président·e, d'un·e secrétaire et des deux délégué·e·s à la commission d'école. Le Conseil des parents s'occupe des problèmes soulevés par les assemblées de parents. Il permet aux parents de faire entendre leur voix et les informe sur le fonctionnement de l'école.



Il collabore à divers projets scolaires. Par exemple, il sensibilise les différents acteurs concernés aux problèmes de circulation routière; il organise conférences et ateliers sur la prévention de la violence et des dépendances, en accord avec les différents acteurs et partenaires scolaires, notamment le corps enseignant.

Il participe aussi à diverses manifestations scolaires.

Présidente

Mme Qendresa Koqinaj Coçaj

Dates des rencontres : 27.10.2025 et 09.03.2026

5 Devoirs accompagnés

Deux possibilités sont offertes :

- A) Devoirs surveillés intégrés au module de l'école à journée continue.
- B) Service **d'accompagnement aux devoirs** dans **les locaux de l'école de la Printanière**, les **lundis et mardis**, de **15h15 à 17h00**, (nombre de places limité). Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire spécialisé, ni d'une garderie mais d'une aide pour les parents qui souhaitent que leurs enfants soient accompagnés dans leurs devoirs pour des raisons qui leurs sont propres (horaires de travail, compréhension de la langue, etc.). Une fois annoncé, l'élève est tenu de fréquenter régulièrement la structure mise en place.

Pour des renseignements complémentaires, s'adresser à Mme Myriam Houriet, responsable, **032/487'64'21**.

6 Ecole à journée continue

L'école à journée continue offre, aux enfants scolarisés dans les écoles de Tramelan et des Reussilles, un encadrement facultatif et payant en dehors des heures d'école.

Votre enfant :

- Se nourrit de manière saine et équilibrée
- Participe à des activités stimulantes et variées
- Fait ses devoirs en étant accompagné
- Est encadré dans son développement social et personnel

Offre :

4 modules sont à votre disposition :

- Matin 06h30 – 08h20
- Midi 11h45 – 13h30
- Après-midi 1 13h30 – 15h05
- Après-midi 2 15h05 – 18h20 (17h20 le vendredi)

L'ouverture durant les vacances pourra éventuellement se faire durant le courant de l'année.

Coût :

La contribution parentale est calculée sur la base du revenu annuel déterminant et de la taille de la famille. Les repas sont facturés en plus.

Inscription :

L'inscription sur l'année scolaire se fait jusqu'au 31 mai auprès de la direction de l'école à journée continue.

L'inscription en cours d'année scolaire est possible mais pas garantie.

Contact :

École à journée continue, Rue Albert-Gobat 19, 2720 Tramelan, 032/487'11'76

Direction :

Mme Barbara Gerber Boss, directrice, direction.ejc@tramelan.ch.

7 Patrouilleuses/Patrouilleurs scolaires

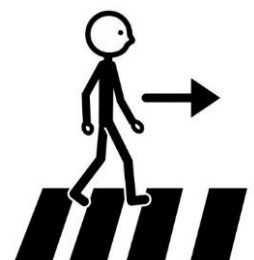
Ce service est assuré par des adultes ainsi et offre une sécurité pour les plus petits qui doivent traverser la route principale durant leur chemin d'école.

Cette activité d'environ 15 à 45 min. par passage fait l'objet d'une rémunération.

Envie de vous joindre à eux ?

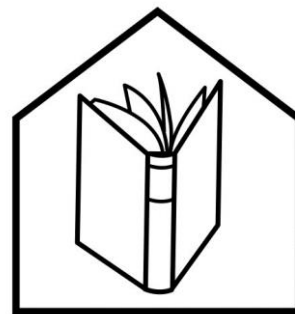
Responsable :

Mme Deborah Kläy, 078/802'57'32, djpklay@bluewin.ch.



8 Bibliothèque scolaire

La bibliothèque scolaire de l'Ecole primaire est ouverte à tous les enfants de l'école primaire de Tramelan. Chaque enfant a la possibilité d'emprunter jusqu'à 8 documents pour une durée de 4 semaines. Il peut également trouver un lieu agréable pour se plonger dans la lecture durant les heures d'ouverture.



Heures d'ouverture de la bibliothèque scolaire

Lundi : 15h15 - 16h00

Mardi : 13h00 - 13h30 et 15h00 - 16h00

Jeudi : 13h00 - 13h30 et 15h00 - 16h00

Responsables : Mmes Elise Paratte & Gabrielle Gairaud, 032/487'54'88

9 Programme des vacances et congés scolaires 2025 - 2026

2025	Rentrée scolaire	Lundi 18 août 2025
	Jeûne fédéral	Lundi 22 septembre 2025 (congé toute la journée)
	Automne	Lundi 6 octobre 2025 au vendredi 17 octobre 2025
	Hiver	Lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
2026	Semaine blanche	Lundi 9 février 2026 au vendredi 13 février 2026
	Printemps	Vendredi 3 avril 2026 au vendredi 17 avril 2026
	1 ^{er} mai	1 ^{er} mai 2026 (congé toute la journée)
	Journée des enseignants	Mardi 2 juin 2026 (toute la journée)
	Été	Lundi 6 juillet 2026 au vendredi 14 août 2026
	Rentrée scolaire	Lundi 17 août 2026

10 Activités scolaires annuelles

Voici une partie des différentes activités qui seront organisées ou proposées :

- Journées d'accueil
- Cyberdéfi
- Courses d'école
- Journée « visite de classes »
- Journées sportives
- Participation régulière à des activités culturelles et déplacements à but pédagogique

Selon les classes et/ou années :

- Cinéma
- Semaine de lecture
- Fêtes de Noël
- Journée « Futur en tous genres »
- Camp de ski de 7H
- Fête de l'école et exposition
- Semaine hors cadre
- Spectacles de l'école

11 Collectes

- Mimosa 3-4H
- Bougies en faveur de l'association « Insieme » 5-6H
- Pro Junior 7-8H
- Beau-Soleil 6H-8H

12 Gestion des absences, dispenses autorisées et congés extraordinaires



Absences

Marche à suivre :

- Depuis cette année, les annonces d'absence se font avec l'application Klapp !
- Au cas où un-e élève ne serait pas présent-e au début des leçons et que son absence n'aurait pas été signalée, l'école le recherchera dans les plus brefs délais.
- L'école doit pouvoir atteindre en tout temps un responsable légal de l'enfant. Le numéro de téléphone transmis à l'école doit être valable.**
- Lors de son retour, l'élève recevra une fiche d'absence officielle que les parents devront compléter et signer.

L'enseignant-e responsable peut exiger un certificat médical ou toute autre attestation et ce, dès le premier jour d'absence.

Les élèves ont droit jusqu'à 5 demi-journées de congé par année scolaire sans justification. La demande est à remettre à l'enseignant-e responsable au plus tard le jour ouvrable avant le congé à midi.

En principe, dès 50 heures d'absence, vous serez contactés par l'enseignant-e responsable ou la direction de l'école et la CIP sera informée.

13 Informations concernant les dispenses aux enseignements

Basée sur l'Ordonnance de Direction sur les absences et les dispenses à l'école obligatoire (ODAD)

13.1 Qu'entend-on par « dispense » ?

Une dispense est une autorisation de manquer l'école **demandée à l'avance** et délivrée pour une absence régulière, de longue durée ou pour un stage (pour les stages, les demandes sont traitées séparément).

13.2 Dans quel cas pouvons-nous demander une dispense ?

L'élève peut notamment être dispensé·e pour la fréquentation de cours de langue et culture d'origine, pour l'encouragement de talents intellectuels, sportifs ou artistiques hors du commun, pour les consultations au service psychologique pour enfants et adolescents, pour obligations religieuses et pour la visite de proches à l'étranger (voir sous fêtes religieuses). **Des conditions avantageuses de voyager (p.ex. billet d'avion moins cher) ne constituent pas un motif de dispense valable.**

13.3 Conditions :

- Une demande écrite doit être adressée à la direction.
- En ce qui concerne la matière manquée, la responsabilité en incombe aux parents et il ne sera pas possible d'obtenir par la suite des leçons supplémentaires pour rattraper le programme.
- Pour accorder cette dispense, les cinq demi-journées auxquelles l'enfant a droit pendant l'année scolaire seront prélevées.
- Aucune autre dispense de cours ne sera accordée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Si malgré un refus, les parents n'envoient pas leur enfant à l'école, ou dans le cas d'absences non autorisées, la Commission Instruction Publique peut, après avoir entendu les parents, procéder à une dénonciation au juge d'instruction qui peut infliger des amendes (jusqu'à CHF 3'000.00 à chaque représentant légal), voire des arrêts (jusqu'à 20 jours, à chaque représentant légal), dans les cas graves de récidive.

14 Modifications et déménagement

Toute modification des coordonnées ou de statut doit être signalée à l'enseignant·e responsable. Vous devez annoncer un déménagement même si vous ne quittez pas le village et il est même recommandé de s'annoncer à la direction de l'école (032/487'54'88) dès qu'un déménagement prévisible est envisagé.

15 Aller et rentrer de l'école

Nous encourageons les élèves à se rendre à l'école à pied.



15.1 Déplacement à vélo/trottinette

L'école déconseille aux élèves de venir à vélo avant l'obtention de l'examen cycliste en 7H.

L'école déconseille aux élèves de venir à l'école en trottinette avant la 5H.

Durant le temps scolaire, votre enfant n'a pas le droit de se déplacer à vélo ou en trottinette.

15.2 Stationnement

Nous prions instamment les parents de ne pas encombrer les aires de stationnement aux abords des différents collèges. Merci encore de ne pas pénétrer avec votre véhicule sur les places des écoles et de bien libérer le passage protégé du collège des Reussilles. Les élèves et parents n'ont pas accès à la place de parc des enseignant-e-s de la Printanière (sauf élève accidenté-e). En règle générale, nous vous conseillons de favoriser le déplacement à pied de vos enfants.

15.3 Accès au collège de la Printanière

Pour des raisons de sécurité, les élèves entrent et quittent l'école en passant par les escaliers situés au sud du collège. Les enfants habitant les quartiers de la Printanière, « Sous-la-Lampe », Montagne-du-Droit empruntent le petit chemin situé à l'Ouest du collège tandis que les enfants habitant le quartier des Deutes peuvent emprunter le petit chemin situé à l'Est du bâtiment. En règle générale, les conducteurs sont priés de conduire ou d'attendre leur(s) enfant(s) sur la route du 26-Mars en prenant garde de respecter le Code de la circulation routière en matière de stationnement.

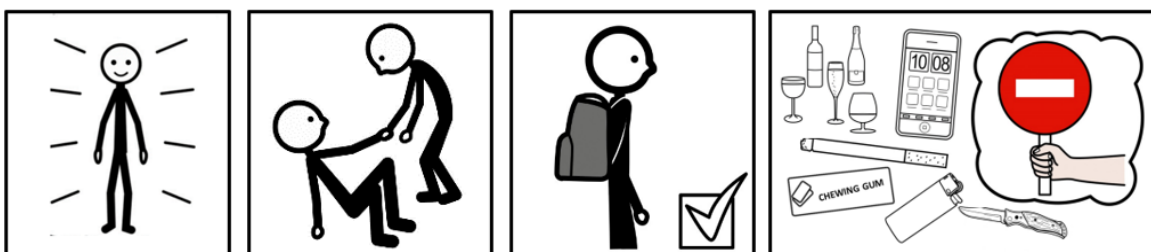
16 Devoirs et matériel oubliés

Pour autant qu'ils trouvent une personne qui puisse leur ouvrir la porte de leur classe, les enfants ont la possibilité de venir rechercher du matériel oublié durant les heures d'ouverture des collèges. Les concierges ne pourront pas être dérangés à leur domicile.

17 Règles de vie

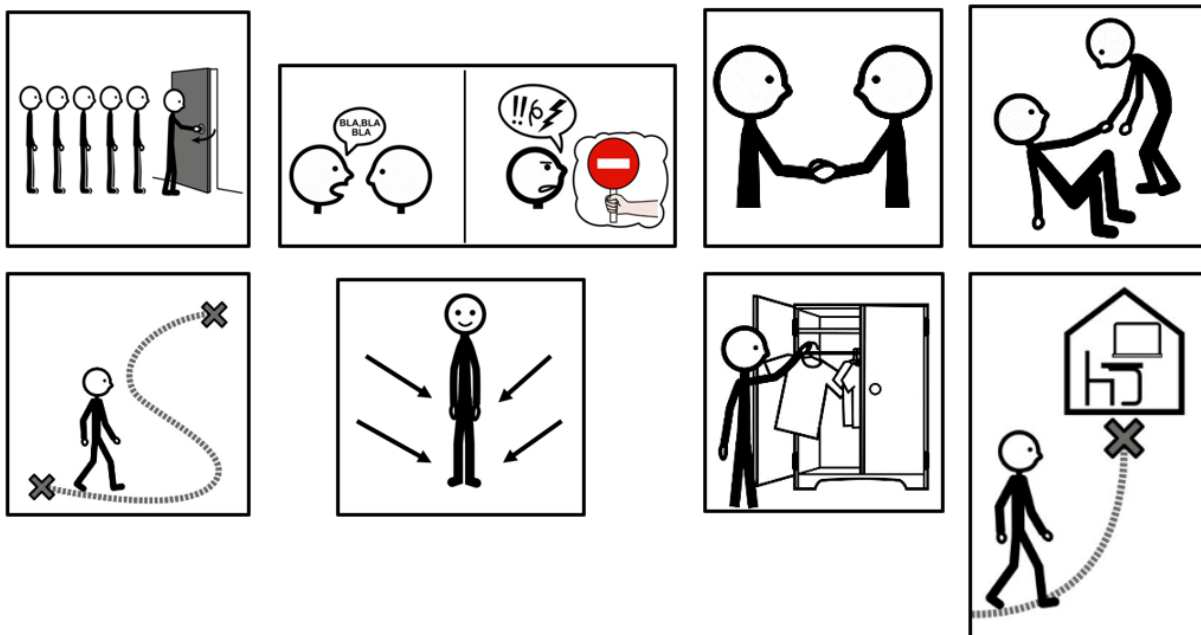
17.1 En général :

- Sois respectueux, responsable et prudent.
- Viens chercher de l'aide quand tu en as besoin.
- Equipe-toi de manière adéquate pour l'école.
- Laisse téléphones portables, montres connectées et autres moyens multimédias à la maison.
- Abstiens-toi de consommer des chewing-gums à l'école.
- Dans le périmètre scolaire et **à toute heure**, tu as l'interdiction d'avoir en ta possession, de mettre en circulation ou de consommer :
 - de l'alcool, de la drogue, des produits nocifs, ...
 - des revues interdites aux mineurs, ...
 - des armes, des instruments tranchants, ...
 - des allumettes, des briquets, des pétards, ...



17.2 Dans l'entrée et dans les corridors :

- Entre sans bousculer, attends ton tour.
- Parle avec un langage et un volume correct.
- Salue, sois poli et amical avec les autres.
- Marche.
- Garde tes mains et tes pieds pour toi.
- Garde le vestiaire bien rangé.
- Rejoins ta place en classe.



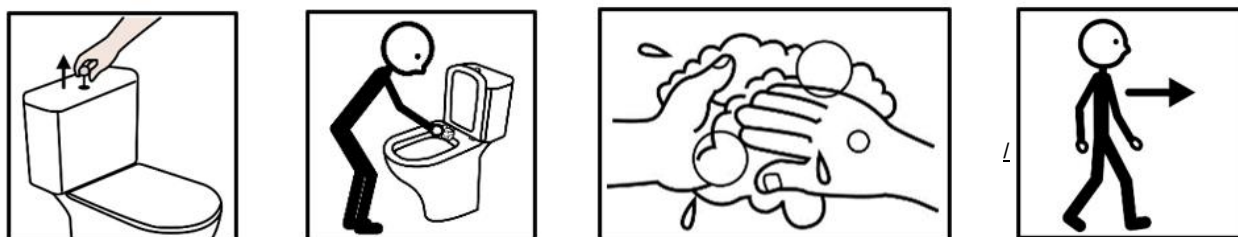
17.3 Dans la cour d'école :

- Garde la cour d'école propre et jette les déchets dans les poubelles.
- Respecte le matériel et reste dans l'espace désigné.
- Joue prudemment.
- Parle avec un langage et un volume corrects.
- Sois poli et amical avec les autres.
- Evite l'herbe si les drapeaux y sont plantés.
- Abstiens-toi de grimper (arbres, barrières, ...)
- Abstiens-toi de lancer des objets (pives, cailloux, boules de neige, ...)
- Abstiens-toi d'utiliser une planche à roulettes, un vélo, des rollers, ...
- Gare ton vélo ou ta trottinette à l'endroit réservé à cet usage.
- Les balles et ballons sont autorisés avant et après les heures de cours.
- La place de jeux est réservée aux élèves de 3-6H durant la grande pause.



17.4 Aux toilettes :

- S'annoncer à l'enseignant.e
- Garde l'endroit propre.
- Vérifie que tu as bien tiré la chasse d'eau.
- Lave-toi les mains avec du savon.
- Quitte les lieux dès que tu as terminé.



18 Numéros de téléphone et adresses utiles

Direction de l'école primaire

Rue de la Printanière 14
Case postale 169
2720 Tramelan

Site internet: www.eptramelan.ch

Numéros de téléphone de l'école primaire

Direction et collège de la Printanière	032/487'54'88
Courriel :	direction.ep@tramelan.ch
Classe 1-2A/P, La Printanière 16	032/487'30'88
Classe 1-2B/P, La Printanière 14	032/487'11'26
Classe école ménagère, La Printanière 16	032/487'30'89

Collège des Dolaises	
Classe 1-2A/D	032/552'13'40
Classes 1-2B/D + 3-4/D	032/487'52'12

Collège 15 (Ouest)	032/487'64'25
--------------------	---------------

Collège des Reussilles	032/487'40'50
------------------------	---------------

Numéros de téléphone de l'école secondaire

Direction	032/487'42'19
Salle des maîtres	032/487'42'23

Service psychologique pour enfants (SPE)	031/636'16'86	(spe.tavannes@be.ch)
Service d'orthophonie	032/481'17'91	
Médecin scolaire	032/940'15'15	(Dr Christian Dyroff)
Dentistes scolaires	032/487'44'17 (Centre b1, Dresse Braz) 032/487'37'37 (Centre médico- dentaire des Lovières, Dr Bluntzer)	
Responsable service dentaire	032/487'54'88	(Mme Barbara Houlmann)
AEMO	032/481'37'79	(WWW.AEMOJB.CH)
Travailleuse sociale	079/482'38'45 (Mme Fanny Scholl Axt) FANNY.SCHOLLAXT@SRTSS.CH	
Médiation scolaire	032/487'54'88	(Mmes Paratte & Leuba)
Conseil des parents	Mme Qendresa Koqinaj Coçaj	
Ecole à journée continue	032/487'11'76	(Mme Barbara Gerber Boss)
Devoirs accompagnés	032/487'64'21	(Mme Myriam Houriet)

19 Notes personnelles
